

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GENERALE DU SNFOLC 33, 23 janvier 2026

L'assemblée générale du SNFOLC 33, réunie le 23 janvier réaffirme son attachement au syndicalisme ouvrier, fédéré et confédéré, libre et indépendant, fondé sur la charte d'Amiens.

Notre assemblée se tient alors même que les gouvernements successifs imposent des budgets austéritaires qui baissent les moyens alloués aux services publics, et plus particulièrement ceux dédiés à l'éducation nationale. La proposition de budget 2026 reste dans la même veine : nouvelle année blanche pour la valeur du point d'indice pour tous les fonctionnaires ; coupes budgétaires dans tous les secteurs ; sanctions contre les agents malades ; 4 000 suppressions de postes dans l'Éducation nationale... Le budget prévoit par contre une augmentation de 6,7 milliards d'euros du budget de la défense tout en faisant perdurer les plus de 211 milliards d'aides aux grandes entreprises, sans évaluation, sans contrepartie...

Dans ce contexte, le SNFOLC 33 continue à revendiquer son attachement à un financement des services publics à hauteur des besoins des populations, et permettant d'améliorer les conditions de vie et de travail des populations et des agents de l'État.

Ainsi, le SNFOLC 33 veut encore et toujours **défendre les intérêts moraux et financiers des agents et salariés de l'Éducation Nationale** en établissant, partout où cela est possible, des rapports de force avec nos administrations, pouvant conduire à des **grèves jusqu'à satisfaction** afin de gagner sur nos revendications.

Oui à une retraite par répartition.

Nous demandons l'**abrogation de la réforme des retraites de 2023** et l'ouverture des droits à la retraite à 60 ans avec 37,5 années de cotisation. Nous refusons par ailleurs tout système par points et affirmons notre **attachement au système de retraite par répartition** ainsi qu'à la **solidarité intergénérationnelle**.

Pour l'augmentation des traitements, salaires, pensions et retraites sans contrepartie.

En 22 ans de gel du point d'indice et une inflation qui a explosé depuis 2022, nous avons perdu 32,7% de pouvoir d'achat. Nous demandons donc 10% d'augmentation des traitements, salaires, pensions et retraites tout de suite sans contrepartie et l'ouverture de négociations pour **améliorer significativement l'ensemble des grilles indiciaires**. De plus, nous demandons l'**abrogation des jours de carence et le maintien d'un traitement ou d'un salaire plein en cas d'arrêt maladie**. Enfin nous exigeons l'**indexation des retraites, pensions, salaires et traitements sur l'inflation**.

Oui à la défense et à l'extension du Statut.

Le SNFOLC 33 **refuse la privatisation rampante de l'Éducation Nationale** et souhaite maintenir, développer et étendre le statut de fonctionnaire, avec une grille indiciaire qui s'y rattache, à l'ensemble des métiers de l'éducation, notamment les AESH et les AED. Nous demandons un **plan de titularisation des contractuels enseignants, CPE et PSYEN** qui le souhaitent.

Dans ce cadre nous **refusons toujours le PACTE** qui contractualise nos missions de services public et demandons sa **transformation en augmentation indiciaire pour tous les collègues**.

Le SNFOLC 33 **refuse l'arbitraire dans les rémunérations sous couvert de salaire « au mérite »**, c'est pourquoi l'Assemblée Générale revendique l'**abrogation du PPCR**. Ce dernier peut permettre aux évaluateurs (chef d'établissement et inspecteurs)

de mettre la pression sur les collègues pour qu'ils s'« engagent » dans des tâches périphériques à l'enseignement.

Nous demandons l'**abrogation de la loi transformation de la fonction publique qui vise à précariser tous les personnels en détruisant les garanties attachées au statut de fonctionnaire** : les contre-pouvoirs syndicaux, CAPA, CHSCT... qui permettaient un peu de transparence dans les décisions de l'administration.

Non aux tâches supplémentaires et Oui à la création de tous les postes dont nous avons besoin.

Nous **refusons toutes les tâches supplémentaires imposées, découlant de nouvelles missions tout aussi imposées et sans moyens supplémentaires** : orientation, intelligence artificielle, santé mentale, lutte contre les discriminations et le harcèlement... ces missions supplémentaires permettent d'incriminer les enseignants et non le système éducatif, des manquements de ce dernier. Nous **refusons aussi les formations en dehors de notre temps de présence dans les établissements et demandons plus de formations disciplinaires**.

C'est pourquoi, l'Assemblée Générale demande l'**abrogation du décret Hamon de 2014 pour les professeurs du second degré qui permet la multiplication des tâches. L'AG exige des obligations réglementaires de service basés exclusivement sur des maxima d'horaires d'enseignement et dans la discipline de recrutement**.

En revanche nous demandons, pour assurer au mieux les missions d'instruction, d'accompagnement pédagogique, sanitaire et psychologique, d'orientation.... **la création de tous les postes nécessaires à hauteur des besoins**.

Non à la territorialisation de l'Éducation Nationale. Oui à une Éducation Nationale, la même sur tout le territoire.

Nous refusons la territorialisation de l'École qui s'accélère depuis 2014 au travers du décret Hamon, des réformes Blanquer (Parcoursup, baccalauréat, école de la confiance), du Choc des Savoirs, de la mise en œuvre des Plans Locaux d'Evaluation, plan d'accompagnement des collèges en difficulté scolaire, contrat d'objectifs, évaluation des établissements...

Non à l'autonomie des établissements et Oui à une Éducation Nationale, une École la même sur tout le territoire.

Abandon des PAS et PIAL

Nous exigeons l'**abandon des PIAL et des PAS, ainsi que la création d'un statut de fonctionnaire pour les AESH**.

La création des PIAL était déjà dans un instrument de mutualisation des moyens, cela deviendra exponentiel avec la fusion des PIAL en PAS qui, en faisant diminuer le nombre de notifications, aura pour conséquence la diminution du nombre d'AESH. In fine, cette dynamique augmentera la différenciation pédagogique à réaliser pour les enseignants.

L'AG du SNFOLC 33 demande aussi la **création de places dans les instituts médico-sociaux** pour les élèves en attente. L'AG rappelle que FO est contre l'inclusion systématique sans moyens. L'inclusion ne peut pas se faire au détriment des personnels et des élèves, elle nécessite de moyens humains et financiers. De plus, l'AG du SNFOLC 33 exige que **les élèves d'ULIS soient comptés dans les effectifs des classes**.

Oui au maintien de la sécurité sociale et non à la PSC.

Enfin nous demandons le **retrait immédiat de la PSC** qui met en danger le système même de la sécurité sociale imaginé par le Conseil National de Résistance en 1944 : on cotise en fonction de ses moyens et on reçoit en fonction de ses besoins. Or, la PSC déconnecte les générations entre elle, n'inclut pas la prévoyance et reporte de plus les dépenses de santé sur des mutuelles dont nous serons captifs. L'AG revendique que tout soit pris en charge par la sécurité sociale.

L'AG rappelle que FO (FGF-FO, et FNEC FP-FO) n'a pas signé l'accord sur la PSC.

Non à la militarisation de l'école !

Considérant que l'École vise à instruire pour émanciper et transmettre les valeurs de tolérance et de paix, nous **refusons la militarisation de l'école** qui passe par les « classes défense » et surtout la volonté d' « acculturer » les jeunes à la défense. En effet, un guide a été diffusé par l'Education Nationale et l'Assemblée Générale du SNFOLC 33 demande son retrait.

Comment défendre les collègues et faire aboutir nos revendications ?

Pour défendre nos droits, **le SNFOLC 33 entend défendre individuellement auprès de nos administrations chaque collègue qui en aurait besoin.**

Pour faire aboutir nos revendications collectivement, le SNFOLC 33 entend informer les collègues par tous les moyens : HIS, stages, développement d'un réseau de délégués d'établissement... afin de mobiliser et construire collectivement, si possible avec l'ensemble des organisations syndicales, une grève continue jusqu'à la satisfaction de nos revendications.

Dès à présent, l'AG déclare entrer dans la campagne des **élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026.**

**Mobilisons-nous dès maintenant pour les DGH, la création de tous les postes nécessaires,
et pour l'abrogation de l'accord sur la Protection Sociale Complémentaire.**

Adopté à l'unanimité